

Au-delà des préjugés: Profilage «racial» et discrimination systémique

Montréal, 12 mai 2011 - La Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse du Québec a rendu public un rapport très attendu: *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*. Le rapport fait une importante contribution aux débats qui entourent cette question épineuse.

Le rapport de la Commission cible bien le sujet abordé, ainsi que les groupes et les secteurs visés par la problématique du profilage à caractère raciste. Il innove en insistant sur la nature systémique de cette problématique. En fait, le rapport démontre que le profilage à caractère raciste dépasse les attitudes, les préjugés et les comportements individuels, car il comporte une dimension systémique fondamentale. Cette perspective sous forme de diagnostic permet de jeter un regard beaucoup plus complet sur les manifestations de ce type de profilage et d'orienter le choix des objectifs et des stratégies d'intervention à mettre de l'avant pour l'enrayer.

En somme, avec ses 93 recommandations et ses 11 engagements, la Commission présente un programme d'envergure. L'Observatoire international sur le racisme et les discriminations (un volet de la CRIEC) considère le rapport de la Commission comme une bonne nouvelle et encourage les acteurs interpellés à réviser systématiquement l'ensemble des politiques et des réglementations susceptibles de perpétuer le caractère systémique du profilage à caractère raciste. En ce sens donc, le dépôt de ce rapport ne devrait pas rester lettre morte, car il exige un suivi rigoureux. Nous croyons qu'une action continue devrait reposer sur un bilan annuel de la situation du racisme en général et du profilage à caractère raciste en particulier. Une telle démarche existe déjà dans certains pays et mérite d'être reprise ici.

- 30 -

Source:

Ann-Marie Field

Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC)

(514) 987-3318

criec@uqam.ca

www.criec.uqam.ca